

L'État et vous...

LETTRE D'INFORMATION
DE LA PRÉFECTURE
DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Numéro 25 - Avril 2009

www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr



Edito...



Plusieurs évènements d'importance pour l'archipel ont marqué le mois écoulé.

La revendication en faveur de l'extension du plateau continental de la France au large de l'archipel a été

entendue, comme vous le savez tous, au plus haut niveau de l'État.

Dans un autre domaine, le tribunal de commerce a prolongé jusqu'au 15 avril la période d'observation de l'entreprise « Interpêche », en situation de cessation de paiements depuis juin 2008. Le secrétaire d'État chargé de l'Outre-Mer, en décidant à titre exceptionnel de supporter la charge salariale durant cette période, a entendu favoriser les opportunités de reprise et rappeler sa détermination à soutenir la filière halieutique dans la modernisation de son outil de production.

Mon dernier propos va consister à porter un hommage particulier à M. André VARCIN, secrétaire général de la préfecture, qui vient de faire valoir ses droits à une retraite bien méritée. Je tiens à remercier ce serviteur de l'État pour s'être investi sans retenue pendant près de deux ans, dans la défense des intérêts de l'archipel, notamment celui de sa desserte en fret maritime international.

Jean-Pierre BERÇOT,
Préfet de
Saint-Pierre-et-Miquelon

SOMMAIRE

A LA UNE : Plan de relance à Saint-Pierre-et-Miquelon
DOSSIERS : Passeports - Quotas de pêche - Réforme de l'organisation du SPE - Réouverture de l'imprimerie - Dématérialisation des titres - Bilan 2008 de la gendarmerie nationale - Missions de la PAF - Nominations

A la Une...

Le plan de relance à Saint-Pierre-et-Miquelon

Le plan de relance de l'économie française se concrétise à Saint-Pierre-et-Miquelon par l'intervention du fonds exceptionnel d'investissement (FEI).

Créé dans le cadre du projet de loi pour le développement économique outre-mer, le fonds exceptionnel d'investissement a pour objet de favoriser, en partenariat avec les collectivités territoriales, la réalisation d'équipements publics structurants participant au développement économique et social des collectivités d'outre-mer.

Pour ce qui concerne Saint-Pierre-et-Miquelon, neuf projets structurants touchant aux domaines du développement durable et de l'équipement public de proximité ont été proposés par la préfecture en liaison étroite avec les collectivités locales, pour un montant total de 11,2 M€.

Sur ces neuf projets, quatre ont d'ores et déjà été retenus :

- le programme eau et assainissement 2009 de la commune de Saint-Pierre (1 800 000 €) ;
- la réfection du réseau d'eau et d'assainissement de la collectivité territoriale (525 000 €) ;
- la mise aux normes des réseaux d'eau et d'assainissement de la commune de Miquelon-Langlade (270 000 €) ;
- la rénovation du groupe scolaire de la commune de Miquelon-Langlade (435 000 €).

Les projets communaux bénéficient d'un financement 100 % État. Le projet « eau et assainissement » de la collectivité territoriale est financé par l'État à hauteur de 75 %. Ces opérations seront pour la plupart d'entre elles achevées avant la fin de l'année 2009.

Une deuxième vague d'opérations d'investissement est attendue, qui portera notamment sur les projets proposés initialement et non retenus à ce stade.



Fabrice MARQUAND
Chef du Service des actions et des finances de l'État



Dossiers...

L'obligation de production du passeport à l'entrée du territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon

Comme il l'a été rappelé sur ces lignes (n° 22 de janvier 2009), les règles d'entrée des étrangers sur le territoire de l'archipel, à l'identique de celles valant pour se rendre au Canada, reposent sur l'obligation de production d'un passeport en cours de validité.



Une pratique ancienne et non réglementaire permettait aux voyageurs venant de la province de Terre-Neuve et Labrador par voie

de mer, de produire des documents d'identité différents.

L'obligation générale de production de passeport sera rétablie à compter du 15 avril 2009. Des mesures temporaires précises (cf. portail Internet de la préfecture) pourront, jusqu'au 15 septembre 2009, être appliquées aux mineurs de nationalité canadienne en provenance de Terre-Neuve et Labrador, ayant prévu de se rendre en groupe et par voie de mer sur l'archipel pour un séjour scolaire inférieur à un mois.

Il faut noter que cette même obligation de production de passeport s'appliquera également aux canadiens franchissant la frontière américaine.

Robert NIEDERLANDER
Chef de cabinet du préfet

Bilan campagne de pêche 2008

Pour la campagne 2008, les captures sur les quotas ouverts à l'archipel s'élevèrent à 5 481 tonnes dont :

- 1 947 tonnes par la flottille de pêche artisanale ;
- 1 914 tonnes par les navires exploitant les quotas périphériques (OPANO et ICCAT) ;
- 1 620 tonnes par le navire canadien exploitant les quotas français de la zone 3Ps.



Le tonnage global capturé est stable par rapport à la campagne 2007, soit 5 459 tonnes.

On observe une augmentation significative des captures de la pêche artisanale (+ 15 %). Par contre, les captures de la pêche industrielle canadienne dans le 3Ps sont en baisse (- 20 %). Les captures sur les quotas périphériques sont stables (+ 5 %). La morue représente 40 % des captures et 70 % des débarques locales.

La flottille artisanale se composait de treize navires actifs. Ses captures sont de 1 947 tonnes contre 1 679 tonnes en 2007.

Les espèces les plus pêchées en 2008 sont la raie (633 tonnes), la limande (504 tonnes), la morue (486 tonnes) et le crabe des neiges (137 tonnes).

Le navire canadien Cape Fortune a capturé 1 610 tonnes, dont 1 530 de morue.

Le Cobaroya Cuarto, immatriculé à Saint-Pierre-et-Miquelon, a exploité des quotas en zone OPANO et en eaux canadiennes pour le compte de la société Interpêche. Les prises de ce navire sont de 858 tonnes constituées de limande (353 tonnes), de flétan noir (317 tonnes) et de raie (148 tonnes).

Le navire Ontika, également affrété par la société Interpêche, a capturé environ 1 000 tonnes de crevettes.

La société Propêche a affrété un navire canadien pour exploiter les quotas ICCAT de l'archipel. Les captures du navire sont de 58 tonnes composées principalement d'espadon (48 tonnes), de thon rouge (3 tonnes) et de thon obèse (2,5 tonnes).

Le volume de captures débarquées sur l'archipel est de 2 326 tonnes, en légère diminution par rapport à 2007. La pêche industrielle a débarqué 1 346 tonnes et la pêche artisanale 980 tonnes. L'ensemble des captures sur les quotas périphériques sont débarquées hors archipel.

Les quotas autorisés pour 2009 seront communiqués dès que possible.

Charles-André MASSA
Chef du service des affaires maritimes

Réforme de l'organisation du Service Public de l'Emploi (SPE)

La loi 2008-16 du 13 février 2008 et le décret d'application 2008-1010 du 29 février 2008 sont à l'origine de quatre réformes essentielles du SPE.

La création d'instances concourant à la politique de l'emploi

Le conseil national de l'emploi concourt à la définition des orientations stratégiques de la politique de l'emploi, à la mise en cohérence des actions du SPE et à l'évaluation des actions engagées. Le conseil territorial de l'emploi est consulté sur l'organisation territoriale du SPE et émet un avis sur la convention annuelle territoriale et les autres conventions locales relatives au suivi et à l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Il est présidé par le préfet et est composé des représentants de l'État, de la collectivité, d'organisations représentatives, des organismes territoriaux du SPE et du directeur régional de pôle emploi.



La réorganisation du SPE

Le SPE est assuré par le service de l'État en charge de l'emploi, l'institution pôle emploi, l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) et l'organisme gestionnaire de l'assurance chômage.

Il a pour mission l'accueil, l'orientation, la formation et l'insertion. Il comprend le versement d'un revenu de remplacement, l'accompagnement du demandeur d'emploi, le placement et l'aide à la sécurisation des parcours professionnels de tous les salariés.

La fusion de l'ANPE et du réseau opérationnel de l'UNEDIC

L'institution pôle emploi est le nouvel opérateur, institution nationale publique dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière (cf. n° 23 de l'État et vous).

Elle résulte d'une convention nationale pluriannuelle tripartite d'objectifs et de moyens, déclinée par une convention annuelle régionale de programmation, d'intervention de l'institution pôle emploi.

Une convention annuelle régionale est conclue au nom de l'État par l'autorité administrative et le représentant régional de l'institution pôle emploi.

Cette convention tient compte des objectifs assignés à pôle emploi au regard de la situation de l'emploi et définis dans la convention nationale, détermine la programmation des interventions de pôle emploi, précise les conditions de sa participation à des actions d'aide à l'emploi, fixe les conditions d'évaluation de son action et encadre les conditions de sa coopération avec l'AFPA et les autres intervenants du SPE.

Pierre NGUYEN
Chef du service du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle



L'imprimerie administrative retrouve le centre ville



Construit en 1952, le bâtiment de l'imprimerie n'avait, jusqu'à ce jour, bénéficié d'aucune rénovation importante. L'évolution des besoins du service et les conditions de travail ont conduit le représentant de l'État à initier une réfection complète des locaux. Les travaux destinés à cette réhabilitation, d'une durée de 18 mois, ont contraint à la délocalisation du service de septembre 2007 à février 2009.

alloue les crédits de fonctionnement nécessaires à l'achat du papier, de l'encre et autres consommables ainsi que les crédits d'investissement qui permettent, notamment, de faire évoluer le parc des machines. Ce dernier affecte également un agent dans ce service.

Daniel KœLSCH

Chef de service de l'imprimerie administrative

Remodelé, grâce à des crédits d'État à hauteur de 800 000 euros, l'imprimerie va ainsi pouvoir poursuivre sa mission, débutée en 1865, auprès des administrations mais aussi, à titre dérogatoire, de la population à travers son service de reliure et ses imprimés bien connus tels que les tombolas, le calendrier des marées, ...

Ce nouveau cadre de travail, plus ergonomique et plus sécuritaire, est réparti sur deux niveaux :

- le rez-de-chaussée comprend l'espace d'accueil au public (situé côté cour de la préfecture) qui s'avère plus agréable mais surtout plus accessible, notamment pour les personnes à mobilité réduite, le labo photo ainsi que les pièces de stockage papier et fournitures diverses ;
- l'étage reçoit la salle de reliure, le local pré-presse, l'atelier qui est composé de quatre presses typographiques dont la plus ancienne date de 1931, de deux presses offset et de divers appareils de finition.

Pour lui permettre d'effectuer ses missions, l'État, outre la mise à disposition des locaux et leur entretien, affecte sept agents à l'imprimerie administrative. Le conseil territorial, pour sa part,



Ci-dessus, M. André YON effectuant un tirage sur la presse typographique « La Nationale » datant de 1931.

Dématérialisation des titres

Le 23 mai dernier, le « pôle national de dématérialisation dans le secteur public local » de la direction générale des finances publiques s'est vu décerner le trophée Edifrance - 01 Informatique des usages de l'échange électronique professionnel, pour son action visant à diminuer fortement les documents « papier » échangés par les collectivités locales et le trésor public.



Ce trophée récompense les travaux importants réalisés entre les services du trésor public et leurs partenaires des collectivités locales en matière de dématérialisation :

- de la paye, avec plus de 1 000 conventions déjà signées dans le secteur public local. Ceci entraîne une économie annuelle de 50 millions de feuilles de papier dans la chaîne comptable et financière. S'agissant de l'archipel, une première convention de dématérialisation vient d'être signée entre la trésorerie générale et la mairie de Saint-Pierre. De nouvelles conventions sont projetées avec les autres collectivités ;
- des pièces de passation des marchés publics. Cette dernière constitue en effet, après la paye, un important chantier en termes

de volumétrie papier. Elle permet aux partenaires locaux de dématérialiser en priorité les pièces volumineuses non signées (les cahiers des charges) ;

- des documents financiers et comptables échangés entre les services des collectivités et le trésor public. Au titre de la gestion budgétaire, une solution, construite autour d'un nouveau protocole d'échange informatisé entre les collectivités et établissements publics et les services du trésor utilisateurs du progiciel Hélios, est en cours de déploiement. Ce dispositif pourrait être déployé, à ma demande, dans l'année sur l'archipel.

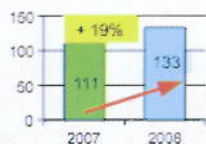
Ces dispositifs de dématérialisation des échanges entre le trésor public et les administrations seront aussi généralisés à partir de 2009 au profit des administrations d'État.

Au total, le déploiement de la dématérialisation des échanges papier entre services s'avère profitable à tous, autant par les gains significatifs procurés en termes d'efficacité et des simplifications générées, que des économies significatives réalisées en matière d'éditions papiers mais aussi d'archivage.

Jean-François NICOL
Trésorier-payeur général

Bilan 2008 de la gendarmerie nationale

Evolution générale de la délinquance

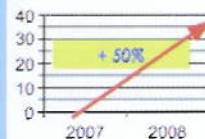


Avec 133 crimes et délits constatés par les 28 gendarmes de Saint-Pierre-et-Miquelon pour une population de 6 125 habitants, l'archipel se situe en-dessous de la moyenne nationale.



Pour autant, les violences conjugales et les atteintes aux mœurs ont connu une forte hausse en 2008. Cette évolution s'explique par la volonté des victimes, très majoritairement des femmes, à déposer plainte auprès des services de gendarmerie suite aux violences qu'elles subissent. Cette démarche est relativement nouvelle sur l'archipel pour ce type d'infraction.

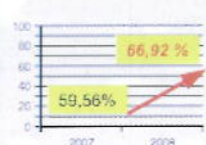
Violences conjugales



Violences et atteintes aux mœurs



Taux de résolution



Enfin le taux de résolution de l'ordre de 66,92 % en 2008 contre 59,56 % en 2007, démontre l'amélioration sensible de l'efficacité des investigations menées par les services de la gendarmerie nationale.

Lieutenant-Colonel GUISET

Commandant la gendarmerie pour Saint-Pierre-et-Miquelon

Mission de la police aux frontières

La police aux frontières est une police spécialisée qui a pour mission prioritaire la maîtrise des flux migratoires.

A l'échelle du territoire, les missions de la PAF sont déclinées comme suit :

- le contrôle aux frontières qui est régi par le Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile (CESEDA) : vérification aux points de passage frontaliers aérien et maritime de la détention par les voyageurs des documents valides et visas nécessaires à leur entrée sur le sol français ainsi que de leur authenticité ;



- la sûreté des moyens de transport : la mise en œuvre des mesures de sûreté sur les postes d'inspection-filtrage des passagers et de leurs bagages de cabine, les enquêtes administratives préalables à la délivrance des habilitations dont la possession est obligatoire pour pouvoir prétendre à l'obtention de titres d'accès permanents aux zones réservées des aéroports et, le contrôle de l'utilisation de ces titres d'accès.

En complément de ces missions principales, l'élaboration de statistiques détaillées sur les flux de passagers arrivant dans notre archipel sert de base de travail aux différents acteurs ou observateurs des domaines touristique et économique, et des avis techniques sur des demandes de dérogations aux règles de survol sont rendus dans le cadre d'action en matière de police aéronautique.

Stéphane BRIAND

Chef de service adjoint de la police aux frontières

NOMINATIONS

Direction de l'équipement



M. Jean-Jacques **POUDROUX**, arrivé sur l'archipel dans le courant du mois de février, a pris son poste de chef de la subdivision de Saint-Pierre le 1^{er} mars. Il était auparavant affecté à la DE de Mayotte.



M. Nicolas **GOURMELON**, lauréat du concours externe pour le recrutement d'un adjoint administratif, est affecté à la cellule informatique de la direction de l'équipement au 1^{er} mars. Il est détaché du ministère de la Justice.



M. Mickaël **GASPARD**, lauréat du concours externe pour le recrutement d'un agent d'exploitation spécialisé, a intégré l'atelier routes de la subdivision de Miquelon le 9 mars.



M. Yannick **OLIVIER**, lauréat du concours externe pour le recrutement d'un marin qualifié, a pris son poste depuis le 16 mars à bord du baliseur Paul Veillon.

Centre hospitalier François Dunan



M. Frédéric **BRIVE** est le nouveau directeur adjoint au centre hospitalier François Dunan depuis le 1^{er} janvier 2009. Auparavant chef de service administratif et logistique au sein du service de santé des armées, il a exercé ses fonctions d'abord en Allemagne puis en hôpital militaire à Paris. Avant son arrivée sur l'archipel, il a effectué la formation de directeur d'établissement sanitaire à l'école nationale de la santé publique de Rennes.

Préfecture
de Saint-Pierre-et-Miquelon :
Place du Lieutenant-Colonel-Pigeaud
B.P. 4200 - 97500 Saint-Pierre-et-Miquelon
Tél. : 05 08 41 10 10 - Fax : 05 08 41 25 46
www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr

Directeur de la publication :
Jean-Pierre BERÇOT, Préfet

Responsable de la rédaction :
Robert NIEDERLANDER,
Chef de Cabinet du Préfet

Document réalisé avec le concours des
services déconcentrés de l'État

Conception et impression :
Saint-Pierre - Imprimerie administrative.